

retrait de ma prime de fin d'année vacataire

Par patricia 888, le 22/02/2012 à 15:46

Bonjour,

Je travaille comme remplaçante dans une cantine scolaire moins de 6 mois dans l'année. Une suppression de la prime d'année a été annoncée pour les vacataires comme moi. Cette suppression est-elle légale? Des collègues syndiqués m'ont parlé de la loi du 26 janvier 1984 (notamment son article 111).

Merci d'avance pour ceux qui pourront m'aider

Patricia